

Rapport Annuel 2012

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

Ce rapport est une traduction de la version authentique qui est établie en langue anglaise.
En cas de différences, le rapport en anglais prévaudra de droit.

SOMMAIRE

Rapport de la Gérance	3
Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012	
• Bilan	5
• Compte de résultat	6
• Tableau des flux de trésorerie	7
• Capitaux propres	8
• Notes annexes aux états financiers	9
Informations complémentaires	
• Dispositions statutaires relatives à l'affectation du résultat de l'exercice	17
• Evénements postérieurs à la date de clôture	17
• Rapport des Commissaires aux Comptes	18

RAPPORT DE LA GERANCE

Présentation et activité principale de la Société

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (« la Société ») est une société de droit néerlandais constituée le 10 novembre 1989.

L'objet principal de la Société est l'émission de titres tels que les warrants, les certificats, les placements privés, les obligations, la conclusion de tout contrat négocié de gré à gré concourant à cet objet et l'émission et l'acquisition d'instruments financiers de toute nature pour le compte de différentes entités du Groupe BNP Paribas.

Comité d'audit

La Société est éligible au statut d'entreprise d'intérêt public en vertu de la législation néerlandaise et européenne. Se prévalant de l'exemption prévue pour les groupes, la Société n'a pas constitué de comité d'audit. Elle appartient au Groupe BNP Paribas dont le comité d'audit obéit aux règles internationales en matière de gouvernance d'entreprise.

Résultat opérationnel

Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 22 531 euros (21 233 euros pour 2011).

Liquidités et capitaux propres

Aucun changement significatif n'est survenu dans les ressources en liquidités. Les capitaux propres ont augmenté avec le résultat de la période. Les ressources en liquidités et les fonds propres sont considérés comme suffisants compte tenu de la taille et du type de la Société.

Risques et incertitudes

Risque de marché

La Société s'expose aux risques de marché résultant de positions en instruments de taux d'intérêt, de change, de marchandises et de capital, ces positions étant elles-mêmes exposées aux fluctuations générales et particulières des marchés. Toutefois, tous les titres émis sont couverts par des contrats optionnels et de swaps négociés de gré à gré avec des entités du Groupe BNP Paribas. Ces risques sont donc totalement maîtrisés.

Risque de crédit

La concentration des risques de crédit de la Société est significative, tous ses contrats négociés de gré à gré étant acquis auprès de sa société mère. Compte tenu de l'objet social et des activités de la Société et du fait que le Groupe BNP Paribas est un établissement financier sous la supervision de la Banque de France, la Gérance estime que ces risques sont acceptables. Les dettes à long terme senior de BNP Paribas sont notées (A+) par Standard & Poor's et (A2) par Moody's.

Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est significative. Pour atténuer ce risque, la Société a conclu des accords de compensation avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe.

Effectifs

La Société n'emploie aucun salarié.

Perspectives

En 2013, le niveau d'activité de la Société devrait rester stable par rapport à 2012.

Déclaration

Nous déclarons qu'à notre connaissance :

1. Les états financiers de la période prenant fin le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et
2. Les états financiers de la période prenant fin le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle de la situation de la Société à la date de clôture, de son évolution au cours de la période et des risques significatifs auxquels elle est exposée.

Amsterdam, le 19 avril 2013

Le Gérant

Signé par

BNP Paribas Trust B.V.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

(Avant affectation du résultat net de l'exercice)

	Notes	<u>31.12.2012</u> Euros	<u>31.12.2011</u> Euros
ACTIF			
Immobilisations financières			
Contrats négociés de gré à gré	1	25 920 374 991	22 128 052 711
Actifs courants			
Contrats négociés de gré à gré	1	11 220 954 221	10 218 357 778
Créances fiscales		60 413	51 661
Créances - Groupe		911 608	1 160 684
Liquidités		322 102	348 387
		<u>11 222 248 344</u>	<u>10 219 918 510</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>37 142 623 335</u>	<u>32 347 971 221</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social émis et versé	2	45 379	45 379
Résultats accumulés non distribués		321 504	300 271
Résultat net de la période		22 531	21 233
		<u>389 414</u>	<u>366 883</u>
Passifs non-courants			
Titres émis	3	25 920 374 991	22 128 052 711
Passifs courants			
Titres émis	3	11 220 954 221	10 218 357 778
Autres dettes – Hors Groupe		338 777	789 303
– Groupe		565 932	404 546
		<u>11 221 858 930</u>	<u>10 219 551 627</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>37 142 623 335</u>	<u>32 347 971 221</u>

Ce rapport est une traduction de la version authentique qui est établie en langue anglaise.

En cas de différences, le rapport en anglais prévaudra de droit.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

	Notes	2012	2011
		Euros	Euros
Résultat net sur instruments financiers	4	0	0
Produits de commissions et autres produits	5	337 955	317 178
Produits opérationnels		337 955	317 178
Charges opérationnelles			
Frais généraux et administratifs		(307 232)	(288 344)
Résultat opérationnel		30 723	28 834
Produits financiers		294	174
Charges financières et charges assimilées		(2 926)	(2 465)
Résultat avant impôts		28 091	26 543
Impôts sur le résultat	6	(5 560)	(5 310)
Résultat après impôts		22 531	21 233

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	Euros	Euros
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Émission de titres en échange d'instruments de couverture négociés de gré à gré	0	0
Remboursements de frais d'émission reçus	4 571 897	3 734 361
Remboursements de frais généraux reçus	181 745	464 666
Frais d'émission payés	(4 600 926)	(3 879 330)
Frais généraux payés	(279 879)	(343 010)
Impôts reçus / payés	100 878	33 861
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	<u>(26 285)</u>	<u>10 548</u>
Flux de trésorerie nets provenant des/ (utilisés dans les) activités de financement	0	0
Flux de trésorerie nets provenant des / (utilisés dans les) activités d'investissement	0	0
Augmentation / (diminution) des liquidités	<u>(26 285)</u>	<u>10 548</u>
Variations des liquidités		
Liquidités au 1er janvier	348 387	337 838
Augmentation / (diminution) des liquidités	<u>(26 285)</u>	<u>10 548</u>
Liquidités	<u>322 102</u>	<u>348 387</u>

Voir à la page 11 pour les principes d'établissement du tableau des flux de trésorerie.

CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012

	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
	Euros	Euros
Capitaux propres		
Capital social émis et versé	45 379	45 379
Résultats accumulés non distribués	321 504	300 271
Résultat net de la période	22 531	21 233
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	<u>389 414</u>	<u>366 883</u>

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

GÉNÉRALITÉS

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (« la Société »), dont le siège social est sis à Amsterdam, est une société de droit néerlandais constituée le 10 novembre 1989 sous la forme d'une *private limited liability company* (SARL).

L'objet principal de la Société est l'émission de titres tels que les warrants, les certificats, les placements privés, les obligations, la conclusion de tout contrat négocié de gré à gré concourant à cet objet et l'émission et l'acquisition d'instruments financiers de toute nature pour le compte de différentes entités du Groupe BNP Paribas.

La totalité des actions en circulation de la Société est détenue par BNP Paribas S.A., Paris, France, société qui consolide les données de la Société. Les rapports annuels de BNP Paribas S.A. sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas.com.

RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis aux Pays-Bas. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros, monnaie de présentation des états financiers.

Les principes comptables de la Société sont résumés ci-après. Sauf indication contraire, ils ont tous été appliqués dans le respect de la cohérence et de la permanence des méthodes tout au long de la période présentée et du précédent exercice.

Convention comptable

Les comptes sont établis selon la convention du coût historique, hormis pour les instruments dérivés qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation. La Société dispose d'un accord de couverture cadre avec les entités du Groupe BNP Paribas aux termes duquel tous les titres émis sont couverts par des contrats optionnels ou de swap négociés de gré à gré. Par ailleurs, la Société a un accord avec les entités du Groupe BNP Paribas pour refacturer ses charges opérationnelles, avec une marge de 10 %.

Recours aux estimations et aux jugements

L'établissement des états financiers exige que la direction procède à des jugements et à des estimations et formule des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants comptabilisés d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues sur une base de continuité d'exploitation. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle ces révisions ont lieu et dans toute période à venir concernée.

Les informations concernant les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables ayant l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la Note 3.

Reconnaissance des produits et des charges

Le résultat net sur instruments financiers inclut des plus et moins-values, des résultats de change, des produits et charges financiers et des variations de juste valeur sur les titres émis et les contrats de gré à gré qui y sont attachés. Dans la mesure où la Société conclut un contrat optionnel ou de swap négocié de gré à gré avec une société du Groupe BNP Paribas à chaque émission de titres dans des conditions strictement identiques à celles du titre émis, la relation de couverture est parfaite, sans risque économique pour la Société. Le résultat net sur instruments dérivés est donc nul et comptabilisé comme tel.

Les produits de commissions, les autres produits et les frais généraux et administratifs sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent. Les bénéfices sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont réalisés et les pertes dès qu'elles sont prévisibles.

Si des options sur titres sont exercées contre la Société, celle-ci remplit ses obligations en levant, au cas par cas, les options des contrats qui leur sont attachés, négociés de gré à gré avec des entités du Groupe BNP Paribas. Les titres émis et les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés sont simultanément repris dans le compte de résultat. Les titres émis non-exercés à l'échéance et les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés sont repris sans aucune autre obligation future pour la Société.

Valorisation des actifs et des passifs – Généralités

Sauf indication contraire, les actifs et passifs sont valorisés au coût amorti.

Instruments financiers

Les instruments financiers incluent les créances et les dettes, les liquidités et les équivalents de trésorerie, les titres émis et les contrats négociés de gré à gré acquis.

Les actifs et passifs financiers sont inscrits au bilan de la Société lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs et passifs financiers sont décomptabilisés lorsque ces dispositions contractuelles expirent ou sont transférées.

Les instruments financiers non dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments dérivés (titres émis et contrats négociés de gré à gré)

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et aux dates ultérieures. Les profits et pertes sont directement comptabilisés en résultat. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de la comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument dérivé est généralement le prix de la

transaction (à savoir, la valeur de la contrepartie payée ou reçue). Pour davantage de détails concernant l'évaluation de la juste valeur, se reporter à la Note 3.

La juste valeur des contrats négociés de gré à gré est calculée de façon similaire à celle des titres émis qui leur sont attachés.

La Société n'applique pas de comptabilité de couverture.

Monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la Société est l'euro.

Les éléments d'actif et de passif (autres que les instruments dérivés) libellés en monnaies autres que l'euro, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture qui est en principe donné par la Banque Centrale Européenne. Les transactions en monnaies étrangères réalisées au cours de la période présentée ont été incluses au cours de change en vigueur à la date de règlement.

Les primes sur les titres émis et le coût des contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés sont libellés dans des monnaies étrangères différentes. De plus, les contrats sous-jacents aux titres sont libellés dans des monnaies qui leur sont propres, souvent basées sur un panier de monnaies. L'impact net du risque de change est toutefois neutre dans la mesure où ce risque est totalement couvert. Le risque de change n'est pas précisé, les données n'étant pas immédiatement disponibles ni ne pouvant être obtenues sans frais excessifs.

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat ont été calculés par application des taux de l'exercice au résultat de la période.

PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie a été établi selon la méthode directe et ne présente que la trésorerie, les intérêts versés étant comptabilisés au poste Frais généraux payés.

Des accords de compensation entre la Société et des sociétés du Groupe BNP Paribas ont été établis pour tous les flux résultant de titres et de contrats négociés de gré à gré pour éviter de devoir effectuer des paiements au titre de ces flux. Cette procédure est reflétée dans le tableau des flux de trésorerie au poste « Émission de titres en échange d'instruments de couverture négociés de gré à gré ».

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de marché

La Société s'expose aux risques de marché résultant de positions en instruments de taux d'intérêt, de change, de marchandises et de capital, ces positions étant elles-mêmes exposées aux fluctuations générales et particulières des marchés. Toutefois, tous les titres émis sont couverts

par des contrats optionnels et de swaps négociés de gré à gré avec des entités du Groupe BNP Paribas. Ces risques sont donc totalement maîtrisés.

Risque de crédit

La concentration des risques de crédit de la Société est significative, tous ses contrats négociés de gré à gré étant acquis auprès de sa société mère et d'autres sociétés du Groupe. Compte tenu de l'objet social et des activités de la Société et du fait que le Groupe BNP Paribas S.A. est un établissement financier sous la supervision de la Banque de France, la Gérance estime que ces risques sont acceptables. Les dettes à long terme senior de BNP Paribas sont notées (A+) par Standard & Poor's et (A2) par Moody's.

Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est significative. Pour atténuer ce risque, la Société a conclu des accords de compensation avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

La Société a conclu différents accords avec sa société mère et d'autres sociétés du Groupe relatifs à l'émission de titres, à la couverture des risques qui y sont liés et au remboursement de coûts. En tenant compte de la situation de la Société au sein du Groupe, ces accords ont été conclus dans des conditions de concurrence normale et sont destinés à limiter les risques de flux de trésorerie, de crédit et de marché.

NOTES ANNEXES AU BILAN

1. Contrats négociés de gré à gré

Des contrats négociés de gré à gré ayant les mêmes caractéristiques que les titres émis sont conclus avec des sociétés du Groupe BNP Paribas pour l'ensemble de ces titres, ce qui signifie que la quantité, le prix d'émission et d'exercice, la parité, l'échéance et le cours à l'exercice du sous-jacent sont identiques

(voir le récapitulatif des titres émis et des contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés à la Note 3).

2. Capitaux propres

Capital social

Le capital autorisé de la Société est de 225 000 euros (225 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune), dont 45 379 actions émises et entièrement libérées.

Aucun changement n'est intervenu dans le capital autorisé, émis ou versé au cours de la période présentée.

Résultats accumulés non distribués

Les mouvements se présentent comme suit :

	<u>Euros</u> 2012	<u>Euros</u> 2011
Solde à l'ouverture	300 271	271 734
Affectation du résultat de l'exercice précédent	21 233	28 537
Solde à la clôture	<u>321 504</u>	<u>300 271</u>

3. Titres émis

La Société établit des programmes d'émission de titres et émet des titres tels que des warrants, des obligations et des certificats susceptibles d'exercice dans les conditions prévues par ces programmes. Les sociétés du Groupe BNP Paribas se sont engagées à acheter les titres dans le même temps. Elles les distribuent à des tiers et BNP Paribas S.A. se porte garant des programmes envers ceux-ci.

Les titres émis et les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés se présentent comme suit :

Comparaison entre la valeur de marché et la valeur nominale :

<u>2012</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Valeur nominale</u>
	Euros	Euros
- A moins d'un an	11 220 954 221	11 804 216 403
- De un à cinq ans	20 934 848 357	22 737 098 491
- A plus de cinq ans	4 985 526 634	5 107 114 736
Total au 31 décembre 2012	<u>37 141 329 212</u>	<u>39 648 429 630</u>

<u>2011</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Valeur nominale</u>
	Euros	Euros
- A moins d'un an	10 218 357 778	12 922 345 029
- De un à cinq ans	18 486 820 225	22 583 134 223
- A plus de cinq ans	3 641 232 486	4 032 198 171
Total au 31 décembre 2011	<u>32 346 410 489</u>	<u>39 537 677 423</u>

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

Décomposition (juste valeur) basée sur la méthode d'évaluation

2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Euros	Euros	Euros	Euros
Warrants				
Actions sous-jacentes	0	4 584 161 414	1 054 577 458	5 638 738 872
Indices sous-jacents	0	1 099 497 684	27 273 281	1 126 770 965
Monnaies étrangères sous-jacentes	0	13 821 020	0	13 821 020
Marchandises sous-jacentes	0	18 976 059	2 277 823	21 748 882
Fonds sous-jacents	0	34 221 497	0	34 221 497
Contrats à terme sous-jacents	0	0	0	0
Crédits sous-jacents	0	2 698 436	0	2 698 436
Taux d'intérêt sous-jacents	4 660 235	50 165	0	4 710 400
	<u>4 660 235</u>	<u>5 753 426 275</u>	<u>1 084 623 562</u>	<u>6 842 710 072</u>
Certificats				
Actions sous-jacentes	0	5 507 125 696	272 415 125	5 577 540 821
Indices sous-jacents	0	18 073 776 050	2 374 598 498	20 448 374 548
Monnaies étrangères sous-jacentes	6 518 650	136 155 408	0	142 674 058
Marchandises sous-jacentes	0	1 359 334 304	155 509 266	1 514 843 570
Fonds sous-jacents	0	450 284 856	389 002 960	839 287 816
Contrats à terme sous-jacents	0	65 660 005	26 346 030	92 006 035
Crédits sous-jacents	36 947 766	327 045 475	0	363 993 241
Taux d'intérêt sous-jacents	0	110 657 654	0	110 657 654
	<u>43 466 416</u>	<u>26 030 039 448</u>	<u>3 217 871 879</u>	<u>29 291 377 743</u>
Bons à moyen terme				
Actions sous-jacentes	0	17 291 684	0	17 291 684
Indices sous-jacents	0	940 378 912	49 570 801	989 949 713
	<u>0</u>	<u>957 670 596</u>	<u>49 570 801</u>	<u>1 007 241 397</u>
Total au 31 décembre 2012	<u><u>48 126 651</u></u>	<u><u>32 741 136 319</u></u>	<u><u>4 352 066 242</u></u>	<u><u>37 141 329 212</u></u>

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

2011	Niveau 1 Euros	Niveau 2 Euros	Niveau 3 Euros	Total Euros
Warrants				
Actions sous-jacentes	0	3 829 374 306	99 953 804	3 929 328 110
Indices sous-jacents	0	1 256 770 643	6 988 560	1 263 759 203
Monnaies étrangères sous-jacentes	0	56 755 704	0	56 755 704
Marchandises sous-jacentes	0	70 897 406	0	70 897 406
Fonds sous-jacents	0	136 525 772	0	136 525 772
Contrats à terme sous-jacents	0	8 978 924	0	8 978 924
Crédits sous-jacents	0	26 385	0	26 385
Taux d'intérêt sous-jacents	8 944	651 590	0	660 534
	<u>8 944</u>	<u>5 359 980 730</u>	<u>106 942 364</u>	<u>5 466 932 038</u>
Certificats				
Actions sous-jacentes	0	4 847 046 698	155 344 398	5 002 391 096
Indices sous-jacents	0	17 172 231 936	1 491 539 809	18 663 771 745
Monnaies étrangères sous-jacentes	4 036 860	77 225 233	0	81 262 093
Marchandises sous-jacentes	0	750 639 744	72 867 073	823 506 817
Fonds sous-jacents	0	750 416 768	387 730 459	1 138 147 227
Contrats à terme sous-jacents	0	43 060 325	23 882 817	66 943 142
Crédits sous-jacents	65 767 756	471 671 774	0	537 439 530
Taux d'intérêt sous-jacents	0	149 618 684	0	149 618 684
	<u>69 813 560</u>	<u>24 261 911 162</u>	<u>2 131 364 556</u>	<u>26 463 080 334</u>
Bons à moyen terme				
Actions sous-jacentes	0	15 543 857	0	15 543 857
Indices sous-jacents	0	389 865 304	10 988 956	400 854 260
	<u>0</u>	<u>405 409 161</u>	<u>10 988 956</u>	<u>416 398 117</u>
Total au 31 décembre 2011	<u>69 813 560</u>	<u>30 027 301 053</u>	<u>2 249 295 876</u>	<u>32 346 410 489</u>

La juste valeur est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif (Niveau 1), ou
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments négociés sur des marchés actifs (Niveau 2) et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif (Niveau 3).

Plusieurs facteurs sont pris en compte pour déterminer si un marché est actif. Un marché inactif se caractérise par une forte baisse du volume et du niveau des activités de négoce d'instruments identiques ou similaires et une disponibilité réduite des prix fournis, les prix disponibles varient de manière substantielle d'un acteur de marché à l'autre ou les prix des transactions observées ne sont pas fondés sur des informations récentes.

Niveau 1 : utilisation de prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. Il s'agit de prix directement cotés pour les instruments dérivés identiques.

Niveau 2

Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux de trésorerie, modèle Black-Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires. Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et les hypothèses de pertes. Les paramètres sont déterminés à partir des prix médians du marché des titres, des indices, des monnaies étrangères, des marchandises, des courbes de taux d'intérêt interbancaires et/ou des taux d'intérêt des swaps et sont ajustés pour tenir compte du risque de liquidité et de crédit.

Niveau 3

Les titres sont valorisés à l'aide de techniques développées en interne et reposant entièrement sur des hypothèses ou sur des marchés actifs en partie non-observables. En l'absence de données entrantes observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité.

La juste valeur des instruments dérivés sur actions non-cotées est déterminée par comparaison avec des opérations récentes sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de ces points de repère, ces instruments sont évalués soit selon des pratiques généralement admises, soit sur la base de la quote-part d'actifs nets du Groupe, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

La plupart des titres émis ne sont pas activement négociés sur des marchés actifs. Toutes les justes valeurs estimées sont liées aux conditions du marché en vigueur au 31 décembre 2012 ; les valeurs futures peuvent être différentes. Les justes valeurs déterminées par les techniques de valorisation décrites au Niveaux 2 et 3 sont, dans une certaine mesure, subjectives et fondées sur des hypothèses.

A l'émission, les titres sont offerts au public ou font l'objet de placements privés et les titres ayant fait l'objet de placements privés sont quelquefois admis à la cote sur le marché secondaire. Les titres cotés le sont dans des bourses situées dans et en dehors de l'Union Européenne. Les contrats négociés de gré à gré qui leur sont attachés ne sont pas cotés.

Aucun intérêt couru ne figure au bilan dans la mesure où il fait partie intégrante de la valeur de marché des instruments dérivés qui y sont présentés. Le Résultat net sur instruments dérivés est nul et présenté comme tel dans le compte de résultat (voir Note 4).

Conditions susceptibles d'influer sur les flux de trésorerie futurs

En règle générale, les titres et les contrats négociés de gré à gré qui y sont attachés sont supposés être levés aux dates d'exercice prévues dans les dispositions définitives régissant les titres, au regard de leur juste valeur telle qu'elle a été déterminée. Dans ces deux hypothèses, une décomposition en fonction des échéances est présentée ci-dessus.

Des accords de compensation entre la Société et des sociétés du Groupe BNP Paribas ont été établis pour tous les flux résultant de titres et de contrats négociés de gré à gré pour éviter de devoir effectuer des paiements au titre de ces flux. Les conditions susceptibles d'influer sur les flux de trésorerie futurs n'auront, par conséquent, aucun impact sur les flux de trésorerie de la Société.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4. Résultat net sur instruments financiers

Le résultat net sur instruments dérivés inclut des plus et moins-values, des résultats de change, des produits et charges financiers et des variations de juste valeur des titres émis et des contrats de gré à gré qui leur sont attachés. Dans la mesure où la Société conclut un contrat optionnel ou de swap négocié de gré à gré avec une société du Groupe BNP Paribas à chaque émission de titres dans des conditions strictement identiques à celles du titre émis, la relation de couverture est parfaite, sans risque économique pour la Société. Le résultat net sur instruments dérivés est donc nul et comptabilisé comme tel.

5. Produits de commissions et autres produits

Le poste Autres produits inclut les frais généraux et administratifs de la Société, majorés de 10 % en vertu d'un contrat en régie à durée indéterminée. Ces frais ont été ou seront facturés à des sociétés du Groupe BNP Paribas.

6. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat représentent la charge estimée de l'exercice, soit un montant de 5 595 euros et un écart de provision d'un montant de 35 euros au titre de l'exercice 2011. Les taux de l'exercice 2012 sont de 20 % et 25 %. Le taux effectif de l'exercice est de 20 %.

Frais d'émission et rémunérations

Les frais d'émission sont constitués des frais liés à l'émission de titres pour le compte de la Société et sont remboursés par les sociétés du Groupe BNP Paribas s'ils ont été facturés à la Société.

Le Gérant unique de la Société a facturé des frais de gestion à hauteur de 36 036 euros en 2012 (contre 35 376 euros en 2011).

Des honoraires d'audit d'un montant de 19 000 euros seront facturés par Mazars Paardekooper Hoffman Accountants N.V. (« Mazars ») à la Société au titre de l'exercice 2012 (contre 23 500 euros facturés par Deloitte Accountants B.V. en 2011). Un complément de 7 350 euros a été facturé par Deloitte Accountants B.V. et un de 9 210 euros par Mazars à la Société au cours de la période présentée à titre d'honoraires liés à l'audit (contre 16 705 euros en 2011). Les cabinets membres et sociétés affiliées de Deloitte Accountants B.V. ou Mazars n'ont perçu aucun autre honoraire en 2012 et 2011.

Engagements, passifs éventuels et éléments de hors bilan

La Société a émis des titres avec des garanties données en nantissement. La valeur de ces nantissements s'établit à 87 292 748 euros.

Effectifs

La Société n'emploie aucun salarié.

Amsterdam, le 19 avril 2013

Le Gérant

Signé par
BNP Paribas Trust B.V.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Conformément à l'article 20 des statuts de la Société, il appartient à l'Assemblée Générale des Associés de décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT DES EXERCICES 2011 et 2012

Le résultat de l'exercice 2011 a été affecté aux résultats accumulés non distribués.
Le Gérant propose à l'Assemblée Générale des Associés d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de la Société aux résultats accumulés non distribués. Les états financiers ne reflètent pas cette proposition.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement postérieur à la date de clôture n'est survenu.

AUDIT

Le rapport des Commissaires aux Comptes est présenté à la page suivante.

CvO/AH3366

*Ce rapport est une traduction de la version authentique qui est établie en langue anglaise
En cas de différences, le rapport en anglais prévaudra de droit*

RAPPORT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'attention des Actionnaires de
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., Amsterdam, qui comprennent le bilan de la société au 31 décembre 2012, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes aux états financiers incluant un résumé des principes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la section 9 du livre 2 du Code civil Néerlandais. Par ailleurs, la Direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément à la législation néerlandaise, incluant les normes d'audit applicables aux Pays-Bas. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

CvO/AH3366

Dans l'évaluation de ces risques, le commissaire aux comptes prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

A notre avis, les états financiers de la société BNP Paribas Arbitrage Issuance B. V. donnent une image fidèle de la situation au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au regard de la section 9 du Livre 2 du Code civil Néerlandais.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prévue par la section 2:393 sous parties 5e et 5f du Code civil Néerlandais, nous n'avons pas d'anomalies à rapporter résultant de notre examen si le rapport de la Direction, dans la limite de nos compétences, a été préparé conformément à la partie 9 du Livre 2 de ce code et contient l'information financière requise par la section 2:392 sous parties lb à 1h. Par ailleurs nous vous indiquons, dans la mesure où nous pouvons évaluer que le rapport de la Direction est en concordance avec les états financiers en application des dispositions de la section 2:39 1 sous partie 4 du Code civil Néerlandais.

Amsterdam, le 19 avril 2013

MAZARS PAARDEKOOPEL HOFFMAN ACCOUNTANTS N.V.

Signé par: drs. C.A. Harteveld RA